

M. et Mme Cristiana et Emmanuel Vandame



M. Guillaume Valois
Mairie de Villiers le Bâcle
91190 Villiers le Bâcle

V/Ref CCR/VDL/202272

Mardi 24 mai 2022

Monsieur le Maire,

Par votre courrier en date du 12 mai 2022, vous nous informez de la suite donnée à l'inspection, par les services de la préfecture le 3 février dernier, de notre parcelle B140 où est installé le camp de Zaclay. Les infractions relevées dans ce procès-verbal (à savoir, la présence de tentes et constructions de bois légères en zone *non aedificandi* du CEA et dans la zone de danger de l'ancien réacteur OSIRIS) sont actuellement examinées par le Procureur de la République et pourraient faire l'objet de poursuites à notre rencontre.

En parallèle de cette procédure qui suit son cours, vous nous rappelez que vous avez, en tant que premier magistrat de la commune, le pouvoir, mais non l'obligation, d'exercer une action indépendante pour faire cesser ces infractions. Pouvons-nous vous rappeler à notre tour que, dans vos fonctions, vous gardez également toute faculté d'appréciation afin de proportionner vos actions à la gravité des faits constatés, et à une juste prise en compte de l'intérêt général ?

Nous regrettons tout d'abord le ton purement coercitif de cette lettre qui évoque dès à présent des mesures aussi violentes que la "destruction" des structures et "l'évacuation" des matériaux, sans envisager d'autres solutions plus respectueuses des personnes et des biens, telles qu'un démontage suivi d'un déménagement ou d'un entreposage.

Les infractions évoquées ne constituent-elles pas dans le cas présent un simple prétexte ?

Au conseil municipal du 17 mai dernier, vous avez reconnu que le camp de Zaclay n'a pas entraîné jusqu'à présent de trouble à l'ordre public. Les inspecteurs passés sur le site ont pu constater la nature précaire et peu impactante des constructions (en structure bois et sans fondations), et l'absence de nuisances ou de pollutions générées. Une fois démonté, le camp de Zaclay laissera des terres intactes et propres aux pratiques d'agriculture biologique que nous mettons en oeuvre.

De l'autre coté du CEA, dans le même périmètre *non aedificandi* mais en aval des vents dominants par rapport au site du réacteur, on trouve la centrale à béton et les Algecos du chantier de la ligne 18. Même si ces installations sont permises par des mesures exceptionnelles inscrites dans la loi et le PLU des communes concernées, elles impliquent de fait des menaces sur le site sensible du CEA, et une exposition des personnes et des biens aux dangers du réacteur, bien plus réelles que celles constituées par un campement précaire, occupé temporairement, et ne disposant ni d'eau ni d'électricité.

Nous regrettons la disproportion entre la nuisance des travaux de la ligne 18 pour lesquels aucune action n'est prise et les nombreux bénéfices du campement pour lesquels une réaction violente est envisagée.

Qui se préoccupe réellement des dégâts irréremédiables infligés aux terres fertiles du plateau de Saclay ?

La société du Grand Paris et ses sous-traitants sont en train de bétonner nos terres, que ce soit pour la construction du métro ou bien tout simplement en installant des chantiers dits « provisoires ». Vous avez par ailleurs toléré jusqu'à présent les dépôts sauvages et polluants, de plus en plus nombreux sur notre commune avec la densification urbaine du plateau, dont nous, agriculteurs, devons assumer toutes les conséquences (pertes d'exploitation, frais de remise en état). Celles-ci ne constituent-elles pas des incivilités et des nuisances bien plus graves, contre lesquelles vous n'avez pas à notre connaissance pris de mesures aussi radicales ? Jamais les instances publiques ne sont intervenues dans ce cas, pas plus qu'ils n'ont indemnisé les agriculteurs pour les dégradations subies dans leurs champs.

Le béton qui coule à flots sur nos champs détruira à jamais la possibilité de nourrir une population locale.

A l'opposé, le camp de Saclay n'est pas une menace pour nos terres, au contraire il est harmonieusement inséré dans nos parcelles en cultures (blé, féverole), qu'il protège par sa présence et son témoignage, visibles de tous. Nous souhaitons rappeler la transparence des motivations des occupants du camp de Saclay, qui n'ont pour seule arme que leur engagement et leur dévouement publics. Leur objectif déclaré est d'alerter et de sensibiliser les habitants et les autorités, afin de sauvegarder la pérennité de nos activités agricoles et notamment notre principal outil de travail : les terres exceptionnelles du plateau de Saclay. Dans ce but ils consacrent bénévolement une grande part de leur temps disponible à accueillir les visiteurs, les médias, les élus locaux et nationaux. Leur potager ouvert à tous permet à chacun d'expérimenter, d'apprendre et de sensibiliser au métier d'agriculteur. De même toutes les activités culturelles organisées cultivent et diffusent des valeurs essentielles à la protection de notre territoire. Le nom de Saclay, inconnu jusqu'alors, a été entendu jusqu'à devant le parvis de l'Hôtel de ville, jusqu'au niveau national et même international.

La destruction du camp de Saclay par la force publique, en plus de nous priver d'un outil précieux de protection de nos terres, entraînerait très certainement des dégâts importants sur nos récoltes de l'année. Son implantation devrait être considérée comme relevant du droit accordé à un exploitant agricole de réaliser des constructions temporaires et d'intérêt collectif nécessaires à son activité.

Nous regrettons donc cette attitude coercitive et ce mépris des pouvoirs publics pour notre travail. Ainsi, monsieur le Préfet ne se contente pas de nous envoyer ses services pour verbalisation : il ne répond jamais à nos doléances, et n'a même pas tenté de rencontrer le monde agricole, notamment à travers le collège des agriculteurs de Terre & Cité. Cette rencontre lui aurait pourtant permis de mieux appréhender les difficultés particulières de notre profession, s'exerçant dans une zone péri-urbaine en voie de densification accélérée, ainsi que les dangers d'une artificialisation de plus en plus importante du plateau de Saclay.

Pour résumer, nous vous demandons de bien apprécier la disproportion entre le trouble inexistant induit par le camp de Zaclay, et les mesures répressives que vous envisagez (notamment via un éventuel arrêté de mise en demeure), ceci alors même que rien ne vous en fait l'obligation, et qu'aucun dommage irrémédiable n'est à craindre. Nous vous exhortons également à ne pas anticiper d'éventuelles décisions de justice, qui restent conditionnées aux diverses étapes contradictoires prévues par la loi. Nous réitérons, par votre entremise, notre invitation à monsieur le Préfet à venir nous rencontrer. Et nous vous demandons, à vous monsieur le Maire, détenteur de l'autorité de police communale, et à monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, en tant qu'investis tous deux de vos pouvoirs par les citoyens de ce pays, de défendre d'abord l'intérêt général, qui n'est clairement pas aujourd'hui de détruire le camp de Zaclay.

Nous, agriculteurs, mais aussi toutes les personnes engagées à nos côtés, les nombreux collectifs et associations qui nous soutiennent et relaient nos actions, sommes juste des citoyens qui veulent sauvegarder leur souveraineté alimentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Cristiana et Emmanuel Vandame